

MODELE DE MEMOIRE ENVIRONNEMENTAL DANS LE CADRE DE LA REPONSE AUX MARCHES PUBLICS

Rappel

Le critère environnemental présent dans les marchés publics doit

- Être lié à l'objet du marché
- Être mentionné dans le DCE en particulier l'AAPC ou RC
- Être suffisamment précis pour ne pas laisser le doute sur les réponses

Exemple de paragraphes qui pourraient être développés pour justifier de votre démarche

1. Les mesures prises par l'entreprise pour la protection du milieu naturel (faune et flore) et la gestion de l'eau

2. Les actions pour diminuer les risques de nuisances pouvant affectés le voisinage et descriptions des mesures prises par l'entreprise pour la réduction de ces nuisances (bruits, odeurs, trafics, pollutions ...) aux usagers (extérieurs et intérieurs au chantier), tels que : charte chantier propre, moyens de communication avec les riverains du chantier

3. Les mesures prises pour limiter votre empreinte carbone liée à la mise en œuvre du chantier ou de la prestation,

• **Le détail ou le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED*) proposé par l'entreprise pour les besoins spécifiques du chantier**

Selon l'article L. 541-2 du Code de l'Environnement :

« Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets.

L'élimination des déchets comporte les opérations de collecte, transport, stockage, tri et traitement nécessaires à la récupération des éléments et matériaux réutilisables ou de l'énergie, ainsi qu'au dépôt ou au rejet dans le milieu naturel de tous autres produits dans des conditions propres à éviter les nuisances mentionnées à l'alinéa précédent. »

L'entreprise explique, ici, les dispositions d'organisation sur lesquelles elle s'engage pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'élimination des déchets du chantier.

- Les méthodes utilisées pour assurer le tri sélectif des déchets, avec prise en compte de leur type* et de leur quantité :

- Les modes et les circuits de transport par lesquels seront acheminés les déchets :

Nature initiale et quantité estimée	Type	Quantité estimée	Destination prévue par type de déchets

- Les variantes « environnementales, écologistiques » proposées par l'entreprise pour réduire l'impact sur l'environnement généré par le chantier.

Envie d'aller plus loin ?

Découvrir nos offres d'accompagnement :	Découvrir notre formation « <i>valoriser sa démarche RSE dans le mémoire technique</i> »
https://www.odialis.fr/accompagnement-rse	https://www.odialis.fr/formations/repondre-efficacement-aux-questions-developpement-durable

CONTACTEZ-NOUS !

Odialis (Métropole) :

- 34 Avenue Lacassagne 69003 Lyon
- 09.81.06.53.70
- contact@odialis.fr
- www.odialis.fr



OdiaRun (Ile de la Réunion) :

- Saint-Denis, île de la Réunion
- 06.93.61.60.62
- contact@odiarun.re
- <https://odiarun.re>



OdiaDom (Antilles) :

- Fort-de-France Martinique
- 06.96.69.10.05
- contact@odiadom.fr
- <https://odiadom.fr>

